



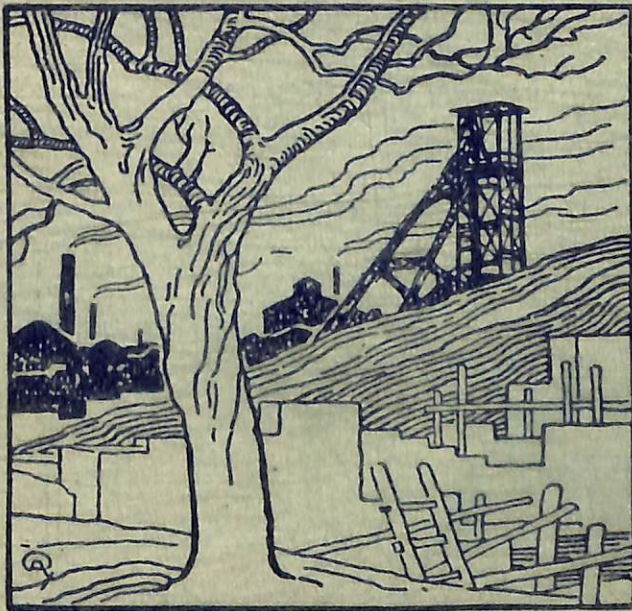
# LA VIE WALLONNE



REVUE ILLUSTRÉE

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS SOUS LA DIRECTION DE CHARLES DELCHEVALERIE

EXPLORE TOUS LES DOMAINES DE L'ACTIVITÉ WALLONNE  
S'OCCUPE DE TOUTES LES RÉGIONS DU PAYS WALLON



LES ÉDITIONS DE « LA VIE WALLONNE », SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE, LIÈGE, 74, BOULEVARD D'AVROY  
Reg. Comm. Liège 62019

Abonnement Belgique : Un an, 100 francs; hors frontières le port en plus. C. C. P. n° 169.03 de G. Thone, impr.-éditeur  
15, rue de la Commune, Liège.

### Une initiative de l'Institut archéologique liégeois

Les travailleurs de la région liégeoise, si éprouvés par les pertes du dépôt des archives de l'Etat et par les dégâts qui paralysent encore les services de la bibliothèque universitaire, seront heureux d'apprendre que l'*Institut archéologique liégeois* met désormais à leur disposition ses importantes collections de périodiques belges et étrangers (396 titres), ainsi qu'un choix d'ouvrages de référence accru par de récentes libéralités.

Sa bibliothèque (au Musée Curtius, 13, quai de Maestricht, à Liège) est ouverte au public les lundi et mercredi, de 16 h. 30 à 18 h. 30; le prêt est consenti au dehors moyennant le remboursement des frais de port.

### A l'A. P. I. A. W. namuroise

La Section namuroise de l'Association pour le Progrès Intellectuel et Artistique de la Wallonie a décidé d'organiser, tous les ans, à partir de l'année prochaine, un concours littéraire ouvert à tous les écrivains d'expression française, quelle que soit leur nationalité.

Ce concours est doté notamment d'un premier prix d'une valeur de 30.000 francs, dénommé Prix Camille Engelmann, du nom du donateur.

Le Président d'honneur de la Section namuroise de l'APIAW est M. Robert Gruslin, gouverneur de la province de Namur, président de la Commission mixte des Accords culturels franco-belges, et son Président effectif est M. Joseph Calozet, de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises.

Le concours de 1948 est réservé aux poètes, celui de 1949 aux romanciers, celui de 1950 aux auteurs dramatiques.

On peut obtenir le règlement du concours en s'adressant à M. Pierre Martin, 87, rue Mottiaux, à Jambes (Namur).

## BIBLIOGRAPHIE

### *Histoire*

E. PONCELET, *Inventaire des dépêches du Conseil privé de Liège. Evêché d'Ernest de Bavière (1581-1612)*, dans le *Mémorial des archives détruites en 1944. Publication extraordinaire de l'Institut archéologique liégeois*, Liège, 1945, in-8°, 156 pp. — E. PONCELET, *Inventaire des dépêches du Conseil privé de Liège. Evêchés de Charles-Nicolas-Alexandre d'Oultremont (... à) François-Antoine-Marie-Constantin de Méan (1763-1794)*, *ibid.* Liège, 1947, in-8°, VIII-156 pp. (1).

(1) Chacun de ces volumes est en vente au prix de 150 francs, au secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, quai de Maestricht, 13, à Liège.

Qu'il me soit permis, en commençant, de rendre hommage à la mémoire d'Edouard Poncet, décédé à Liège en mars 1947. D'autres ont dit et diront encore les mérites de celui qui fut, en son temps, le meilleur connaisseur de l'histoire liégeoise du moyen âge, de l'érudit qui édita, et avec quel soin! le cartulaire de Saint-Lambert et les œuvres de Hemricourt, de l'archiviste qui dressa quantité d'inventaires et publia ses découvertes dans une foule d'articles. Je me contenterai ici d'évoquer Edouard Poncet tel que je l'ai un peu connu, dans les dernières années de sa vie.

C'était aux Archives de l'Etat où il venait chaque matin. On ne pouvait s'empêcher de l'admirer en le voyant travailler avec autant d'entrain, d'activité et de méthode qu'un jeune savant frais émoulu d'une bonne école. Il était aussi la providence des débutants... et des autres. Difficultés paléographiques à résoudre, mots techniques à expliquer, personnages à identifier, Edouard Poncet savait tout. Il interrompait sa besogne et répondait aux questions qu'on lui adressait, avec une bonne grâce, une attention et une compétence sans pareilles. Il était rare pourtant qu'il se risquât, au cours de la conversation à échafauder quelque grande théorie. Sa vaste expérience lui avait-elle enseigné la vanité de tout système? Je croirais plus volontiers que sa modestie de vrai savant le mettait en garde contre les synthèses prématurées. Aussi consacrait-il, avec abnégation, une bonne part de son temps à des travaux d'approche.

Tels sont ces *Inventaires des dépêches du Conseil privé* pour les périodes 1581-1612 et 1763-1794, publiés, à l'initiative de l'Institut archéologique liégeois, dans le *Mémorial des archives détruites en 1944*. Tous les documents analysés par E. Poncet ont été anéantis ou sont menacés de l'être par l'humidité (1).

L'importance de cette publication n'échappera pas à ceux qui savent quel fut le rôle du Conseil privé. On ne pourrait mieux le comparer, *mutatis mutandis*, qu'à un moderne Conseil des ministres. « C'est par le Ministère de ce Conseil, dit Louvrex, que le Prince exerce la Souveraineté qui lui appartient (2). » Aussi ses attributions sont-elles aussi nombreuses que variées. Il délivre les mandements exécutoires aux décisions prises à l'unanimité par les Etats. C'est de lui qu'émanent, au nom du Prince, tous les règlements qui concernent « la Police ». Il accorde ou refuse le bénéfice de révision contre certaines sentences du Conseil de la Cité, de l'Official, du Conseil ordinaire. Il examine la capacité des notaires, dispose au nom du Prince de certaines places aux Chambres de la Cité et des Bonnes Villes. On s'adresse à lui pour obtenir des octrois, des monopoles pour l'impression de livres, ou encore pour disposer des fiefs que les vassaux du pays possèdent dans la principauté de Liège et le comté de Looz. Il intervient pour trancher les conflits de juridiction. Jugant au nom du Prince, ses sentences sont inappellables (3).

(1) Un petit nombre d'entre eux seulement nous étaient connus grâce aux travaux suivants : D. D. BROUWERS, *Répertoires d'actes relatifs à Verviers conservés aux Archives de l'Etat à Liège*, dans le *Bull. de la Soc. verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. II, pp. 141-227, Verviers, 1900; — *IDEM*, *Les dépêches du Conseil privé relatives au pays de Franchimont*, *ibid.*, t. VII, pp. 45-72, Verviers, 1907; — L. LAHAYE, *Analyse des actes contenus dans les registres du scel des grâces, sous Ernest de Bavière*, in-8°, 196 p., Liège, 1938; — *IDEM*, *Analyse des actes contenus dans les registres du scel des grâces. Règnes de Jean-Théodore de Bavière (...)* François-Antoine de Méan, in-8°, 432 p., Liège, 1931. Ces quatre ouvrages complètent encore utilement ceux d'E. Poncet.

(2) M. G. DE LOUVREX, *Recueil contenant les édits et règlements ... nouvelle édition*, in-f°, 2<sup>e</sup> partie, p. 85, Liège, 1750.

(3) M. G. DE LOUVREX, *ibid.*, pp. 85-88.

Rien d'étonnant, dès lors, que le Conseil privé ait laissé un fonds d'archives des plus considérables : protocoles des séances (94 registres), dépêches (43 reg.), commissions et serments d'officiers (5 reg.), requêtes (15 reg.), correspondance du Prince avec son Conseil et ses Etats, chancellerie, compétence judiciaire, relations avec les divers tribunaux, les villes et les communautés, les états étrangers; en tout, près de 800 registres et volumes (1).

Les dépêches formaient la série la plus précieuse du fonds : elles constituent, en effet, les décisions intervenues pour les affaires importantes dont les dossiers sont restés dans les autres séries.

En inventoriant celles du règne d'Ernest de Bavière, E. Poncelet fournit un bon aperçu de l'activité du gouvernement liégeois pour la période 1581-1612. On trouve des pièces concernant les rapports avec les souverains étrangers, passages de troupes, impôts, sauvegardes et passeports, mandements relatifs au maintien de l'ordre public, nominations à quantité d'emplois, octrois concernant le commerce, l'exploitation des mines, etc.

Le second volume est plus important encore. Non seulement les lacunes y sont plus rares (2) mais, au cours des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, le pouvoir princier s'est davantage affirmé. Un règlement de 1686 a reconnu au Conseil privé une juridiction contentieuse en matière de tailles et, depuis 1706, les villages doivent obtenir de lui les licences pour aliéner leurs biens communaux, créer des rentes, emprunter de l'argent. L'ingérence dans l'administration des communes est beaucoup plus prononcée que précédemment.

Que l'on s'intéresse à une institution liégeoise ou à l'histoire d'un village, à une corporation ou à une industrie, à une famille patricienne ou à une campagne militaire, il est donc indispensable de consulter les inventaires des dépêches du Conseil privé. Les tables, dressées par M. Yans, faciliteront d'ailleurs grandement les recherches.

Une fois de plus, Edouard Poncelet a doté les historiens liégeois d'un excellent instrument de travail. Il a droit à la reconnaissance de tous. Il a frayé une voie dans laquelle devront nécessairement s'engager les historiens des périodes modernes et contemporaines, s'ils veulent tirer parti de la richesse des innombrables documents qui dorment dans les dépôts d'archives.

ETIENNE HÉLIN.

GEORGES DE FROIDCOURT, *L'Abbé Raynal au pays de Liège (1781)*, 112 pages in-8°, Liège, Imprimeries nationales des Invalides, 1946.

La place qu'occupe l'abbé Raynal dans les origines intellectuelles de la Révolution est assez grande pour justifier les éloges de spécialistes tels que M. Mornet et M. Feugère. Raynal, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, développa avec éloquence, hardiesse et force les idées de Voltaire, de Rousseau, de Montesquieu et de Turgot. Il devint célèbre par la publication de son *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* (1770). Une nouvelle édition de cet ouvrage, à Genève en 1781, valut à son auteur un arrêt du Parlement de Paris le bannissant de France. Raynal se

(1) Une grande partie des liasses de ce fonds durement éprouvé par le bombardement a été retrouvée et reclassée par M<sup>me</sup> Rouhart, archiviste.

(2) Avant 1944 déjà, les registres aux dépêches présentaient de graves lacunes. On ne s'étonnera pas de voir que les actes de la période 1581-1583 occupent 78 pages, tandis que les trente autres années du règne n'en occupent que 43.

réfugia à Liège. C'est alors que M. de Froidcourt nous le montre, chez nous, dans cette étrange cour ecclésiastique que présidait un évêque « philosophe et éclairé », François-Charles de Velbruck. Avec son ami Bassenge, Raynal essuie les persécutions du synode. Il bénéficie d'une protection discrète de l'évêque, dont le rôle est toujours curieux, difficile à comprendre parfois. M. de Froidcourt connaît admirablement cette époque et il la raconte d'une façon agréable. Il cite des imprimés rares, des lettres inédites, il met sans cesse en lumière les relations intellectuelles de la principauté de Liège avec les pays voisins. Désormais, il est impossible de prétendre expliquer la Révolution liégeoise sans recourir à ce livre qui complète si bien le *Velbruck* du même auteur.

Lorsque, le 28 mai 1784, fut dressé l'inventaire des livres de l'évêque de Liège, on trouva, à côté de l'*Encyclopédie*, les dix volumes de l'*Histoire philosophique et politique* de l'abbé de Raynal. Si Velbruck avait survécu jusqu'en 1789, la Révolution liégeoise n'aurait pas été ce qu'elle fut. Mais Hoensboeck succéda à Velbruck et bouscula la « philosophie ». L'opposition Velbruck-Hoensbroeck illustre bien l'aspect tragique des dernières années de la principauté.

LÉON-E. HALKIN.

L. THIRY, *Histoire de l'ancienne seigneurie et commune d'Aywaille et de la région d'Ourthe-Amblève*, t. IV, 2<sup>e</sup> partie, Liège, 1941, in-8<sup>o</sup>, 478 pp., ill. de Paul Lepage, photos, 2 cartes; — F. PENY, *Forêt (province de Liège), dans la Nature, dans l'Histoire, de nos jours*, Liège, L. Gothier, 1947, in-12, 60 pp.

Avant la guerre, le docteur Thiry avait déjà fait paraître trois gros volumes sur Aywaille ou, plus exactement, sur la région d'Ourthe-Amblève. Après avoir rappelé les grands traits de sa géographie et de sa formation territoriale, il étudiait l'histoire, les institutions, les monuments, les principales familles nobles de chacune des petites seigneuries qui jadis se partageaient le terroir : Aywaille, Sprimont, Sougné, Nonceveux, Esneux, Tilff (t. I), les seigneuries du comté de Logne (t. II), diverses seigneuries allodiales, des territoires relevant de la principauté de Stavelot et du duché de Luxembourg (t. III).

Dans le tome IV, l'auteur aborde la géologie (genèse des sols et inventaire des ressources minérales), l'hydrologie (l'Amblève et ses affluents, les grottes, les sources), le climat, la flore et la faune, l'ethnographie (y compris le folklore et un relevé des légendes locales) et enfin la toponymie. Cette énumération suffit à donner quelque idée de la nature et de l'importance des recherches entreprises par l'auteur. Visiblement, il a l'intention de nous faire une description minutieuse et exhaustive et l'on ne saurait trop louer pareil souci de ne négliger aucun aspect de la réalité. Dans le cas de la région d'Ourthe-Amblève cependant, une objection s'élève. Comment motiver l'adoption d'un tel cadre géographique? Par l'Histoire? *A priori*, certainement pas. Avant 1789, en parcourant moins de cinq lieues, on traversait des villages dépendant de la principauté de Stavelot, du marquisat de Franchimont, du Luxembourg, du Limbourg, du pays de Liège. Il se peut qu'en dépit des frontières politiques, ces territoires aient présenté d'apparents caractères communs : même économie, même répartition de la propriété, même structure sociale. Mais alors, il faudrait l'établir. En attendant il apparaît comme une gageure de vouloir utiliser un seul cadre géographique pour la géologie, le climat ou le folklore, tandis qu'on concevrait parfaitement une étude de l'hydrographie d'un bassin

fluvial, de la géographie d'une région naturelle, de l'histoire d'une seigneurie. Dès lors, on s'explique que le docteur Thiry n'ait pu suivre de règle stricte : il limite tantôt son enquête à l'ancienne commune d'Aywaille, tantôt l'étend à tout le pays situé entre les Hautes Fagnes et l'Ourthe. On s'explique aussi qu'il ait dû s'encombrer de longues généralités. Dans le chapitre sur l'ethnographie, par exemple, nous lisons une dissertation de plus de vingt pages sur l'influence de la race, la nature de la conquête franque, la psychologie du Wallon. Ayant à traiter de si vastes questions, il arrive que l'auteur n'ait pu mettre en œuvre qu'une documentation aujourd'hui dépassée. Ailleurs, certaines de ses affirmations sont contestables : il est peu probable que les soldats d'armées étrangères de passage se soient amalgamés à la population (p. 315) et il est pour le moins exagéré de dire que l'hérésie calviniste fut « matinée de doctrines sociales à la manière de notre troisième internationale ».

Ces remarques de détail ne portent toutefois aucun préjudice à l'ensemble de l'œuvre du docteur Thiry, qui sera toujours précieuse au géographe. à l'historien et au folkloriste de l'Ardenne (1).

\*  
\* \*

M. F. Pény vient de publier une jolie plaquette consacrée à Forêt. Ce n'est pas seulement en amateur des choses du passé qu'il décrit la commune qu'il habite, c'est surtout en fervent ami de la nature. Son livre — il nous en fait la confiance — est un « acte de foi », témoignage du « culte voué à la terre patriale ».

Dans un style fleuri, il entretient tour à tour son lecteur de la géologie, de la seigneurie, des vignobles, du château, de la « Coucrotte » (résidence de l'auteur), de l'ancienne église, des industries locales, de la pollution des eaux de la Vesdre, de la chasse et des paysages. M. F. Pény n'a pas voulu écrire une austère monographie. On serait donc bien mal venu de réclamer ici tout l'appareil de notes et de références que comportent des travaux d'érudition, ou de discuter telle ou telle de ses assertions.

Nous regretterons cependant qu'il n'ait pu reproduire de plus amples extraits des registres de la cour de justice de Forêt.

E. H.

PAUL ROLLAND, *Tournai tel qu'il fut*, Bruxelles. Ed. du Cercle d'Art, 1947, 70 pp. 100 ill. hors-texte. Couverture et lettrines d'Agnès Rolland.

« Le désastre de 1940 [...] marque un jalon tragique dans l'histoire de Tournai », dit M. Paul Rolland dans la préface de ce beau livre récemment sorti de presse. Une catastrophe de même nature n'est mentionnée dans l'histoire qu'au deuxième siècle de notre ère, où « le nom de Turnacus, après avoir désigné un centre prospère, ne représenta plus autre chose qu'une épaisse couche de cendres rouges. »

Le bombardement de 1940 se concentra principalement sur le cœur de la

---

(1) M. E. LEGROS a déjà montré le parti que les philologues et toponymistes pourront tirer du livre du docteur Thiry, dans *La philologie wallonne en 1945*, nos 15 et 70 (*Bulletin de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie*, t. XX, pp. 293-294 et 312-313, Bruxelles, 1946).